

Règlement du Jeu Concours "30 ans de Wel'come Vacances"

Article 1 : Organisation du jeu

La société : S.A.R.L WEL'COME VACANCES – 2 BOULEVARD BONNIER-97436 SAINT-LEU LA REUNION – Numéro RCS : B 385 274 147

Ci-après dénommé « **l'organisateur** »

Organise un jeu intitulé « **30 ans de Wel'come Vacances** »

Ci-après dénommé « **le Jeu** »

Article 2 : Objet du jeu

Le jeu qui est gratuit et sans obligation d'achat consiste à :

- **Compléter le bulletin de participation (un bulletin par agence et par personne)**
- **Valider la participation et accepter les offres commerciales et le règlement**
- **Mettre le ticket dans l'urne**

Dans le cadre du jeu, un tirage au sort désignera les gagnants parmi les participants, Ci-après « les participants »

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve des participants du présent règlement dans son intégralité,

Ci-après « le Règlement »

Article 3 : Date et durée

Le Jeu se déroule du 04 Mars 2024 (à partir de 9h) au 04 Avril 2024 (jusqu'à 17h30) en agence de voyages et du 29 Mars 2024 (à partir de 18h) au 07 Avril 2024 (jusqu'à 00h) sur les réseaux sociaux Facebook et Instagram.

L'organisateur se réserve la possibilité de prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée.

Article 4 – Conditions de participation & validité de la participation

4-1 Conditions de participation

Le Jeu est ouvert à toutes les personnes majeures et résidant à l'île de la Réunion.

Ne sont pas autorisées à participer au Jeu, toutes les personnes ayant collaboré à l'organisation du Jeu ainsi que les membres de leurs familles directes respectives, les salariés de l'organisateur.

Bulletin de participation à déposer dans l'urne mise à disposition dans les agences de voyage Wel'Come Vacances et/ou participer sous le post Facebook et le réel sur Instagram.

4-2 Validité de la participation

Toute participation au Jeu sera considérée comme non valide si :

Toutes informations d'identité, d'adresses ou de qualité qui se révéleraient inexactes entraînent la nullité de la participation.

L'organisateur se réserve le droit d'éliminer du tirage au sort tout bulletin de participation qui ne respecterait pas le règlement, notamment tout bulletin incomplet ou illisible.

Article 5 : Désignation des gagnants

Les tirages au sort seront effectués le lundi 08 avril 2024 au 2 BOULEVARD BONNIER - 97436 SAINT-LEU LA REUNION.

Tout bulletin contenant une fausse déclaration ou une déclaration erronée et/ou incomplète et/ou ne respectant pas le présent règlement, tiré au sort sera considéré comme nul et entraînera la désignation d'un autre participant par un nouveau tirage au sort.

Article 6 : Désignation des Lots

Les lots seront attribués de la façon suivante :

- Concours en agence : il y aura une urne avec à l'intérieur les lots à gagner en agence et le tirage au sort se fera de manière alternée avec les urnes des différentes agences sauf pour les 5 billets d'avion pour Maurice à gagner où il y aura un gagnant par agence
- Concours sur les réseaux sociaux : tirage au sort sur le site internet app_sorteos.com, un tirage en ligne pour le concours Facebook et un deuxième tirage en ligne pour le concours Instagram.

LOTS A GAGNER EN AGENCES :

- Lot 1 : 2 billets ECONOMY A/R vers l'Europe avec AIR France (valeur de 2400€)
- Lot 2 : 1 billet BANGKOK A/R avec AIR AUSTRAL (valeur de 700€)
- Lot 3 : 2 nuits en demi-pension à l'hôtel LE PALMISTE à Maurice pour 2 adultes (valeur de 240€)
- Lot 4 : 3 nuits en demi-pension en chambre double Deluxe pour 2 personnes, selon la disponibilité à l'hôtel AANARI (Maurice) (valeur de 420 €)
- Lot 5 : 3 nuits en demi-pension pendant la basse saison à l'hôtel SANDS RESORT (valeur de 700 €)
- Lot 6 : combiné 4 nuits en petit-déjeuner en chambre double de première catégorie (2 nuits au Lux Belle Mare et 2 nuits au Lux Grand Gaube), offre valable jusqu'au 30 novembre 2024 (valeur de 800 €)
- Lot 7 : combiné 4 nuits en petit-déjeuner en chambre double de première catégorie (2 nuits au Tamassa Bel Ombre et 2 nuits au Salt of Palmar) (valeur de 800 €)
- Lot 8 : 3 nuits en demi-pension en chambre double Deluxe vue jardin à l'hôtel TAMARINA (le séjour doit être fait avant le 31 mai) (valeur de 260 €)
- Lot 9 : 2 nuits en demi-pension en chambre Superior pour 2 personnes à l'hôtel ANELIA RESORT & SPA (valeur de 170€)
- Lot 10 : 5x1 billet A/R pour MAURICE avec AIR MAURITIUS (valeur de 1250€ : 250€ par billet)
- Lot 11 : 1 valise le BAGAGISTE (250€)

LOTS A GAGNER SUR LES RESEAUX SOCIAUX :

- Lot 1 : 2 billets pour MIAMI A/R avec FRENCH BEE (valeur de 2400 €)
- Lot 2 : 3 nuits en demi-pension à l'hôtel CORAL AZUR (valeur de 420 €)
- Lot 3 : 4 nuits en demi-pension pour 2 personnes à l'hôtel PEARL BEACH RESORT (valeur de 420 €)
- Lot 4 : 2 nuits en demi-pension pour 2 personnes à l'hôtel RADISSON BLU AZURI (valeur de 400 €)
- Lot 5 : 4 nuits en demi-pension pour 2 adultes à l'hôtel ZILWA ATTITUDE (valeur de 800 €)
- Lot 6 : 2 nuits en demi-pension en chambre Superior pour 2 personnes à l'hôtel ANELIA (valeur de 260 €)
- Lot 7 : 3 nuits en demi-pension en chambre double Supérieure pour 2 adultes à l'hôtel SOLANA
- Lot 8 : 1 billet A/R pour Maurice avec AIR AUSTRAL (valeur de 440 €)
- Lot 9 : 1 billet A/R pour Maurice avec AIR MAURITIUS (valeur de 440 €)
- Lot 10 : 1 billet en classe économique basse saison si classe A disponible pour la Martinique avec CORSAIR (valeur de 2226 €)
- Lot 11 : 1 valise le BAGAGISTE
- Lot 12 : 3 nuits en demi-pension en chambre supérieure pour 2 personnes à l'hôtel PRESKIL

Article 7 : Information ou Publication du nom des gagnants

Le nom des gagnants des réseaux sociaux seront mis en ligne sur les réseaux respectifs des joueurs (si le gagnant à gagner via Instagram, son nom sera publié sur Instagram et pareil pour Facebook et ils seront contactés aussi par message privé).

Les gagnants en agence seront directement contactés par téléphone et par mail.

Article 8 : Remise ou retrait des Lots

La remise des lots

La remise des lots se fera après le tirage au sort, dans l'agence dans laquelle le gagnant a joué. Toutes les urnes seront rassemblé dans une seule et unique urne pour effectuer le tirage.

Ils seront informés par mail et/ou téléphone.

Gagnants absents : Les gagnants absents lors de la remise des lots seront informés par l'organisateur au moyen d'un courrier électronique.

Aucun lot ne sera expédié par envoi postal, les lots seront à retirer en agence de voyage sous forme de carte cadeau.

Lieu de retrait : dans l'agence dans laquelle le joueur a participé.

Délai de retrait : jusqu'à un mois après l'annonce du gagnant.

Adresse électronique incorrecte, adresse postale incorrecte : (information par courriel)

Si l'adresse électronique est incorrecte ou ne correspond pas à celle du gagnant, ou si pour tout autres raisons liées à des problèmes techniques ne permettant pas d'acheminer correctement le courriel d'information, l'organisateur ne saurait en aucun

cas être tenu pour responsable. De même, il n'appartient pas à l'organisateur d'effectuer des recherches de coordonnées de gagnants ne pouvant être joints en raison d'une adresse électronique invalide ou illisible, ou d'une adresse postale erronée.

Lots non retirés :

A l'issue de la date du 08 mai 2024, les lots non retirés seront remis en jeu sur les réseaux sociaux.

Les gagnants injoignables ne pourront prétendre à aucun lot, dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit.

Les lots attribués sont nominatifs et non transmissibles. En outre, les lots ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une quelconque contestation de la part des gagnants, ni d'un échange ou de toute autre contrepartie de quelque nature que ce soit.

Article 9 : Opérations promotionnelles

Du fait de l'acceptation de leurs lots, les gagnants autorisent l'organisateur à utiliser leurs noms, marques, dénominations sociales et ce à des fins promotionnelles sur tout support de son choix, sans que cette reproduction n'ouvre droit à une quelconque rémunération ou indemnisation autre que le prix gagné.

Article 10 : Données nominatives

Les données nominatives recueillies dans le cadre de la participation au jeu sont enregistrées et utilisées par l'organisateur pour les nécessités de leur participation et à l'attribution de leurs gains.

Conformément à la « loi informatique et libertés » du 6 janvier 1978, les Participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations les concernant. Toute demande devra être adressée par courrier à l'adresse de l'organisateur : njuhoor@welcomevacances.fr et adresse du siège social : 2 BOULEVARD BONNIER-97436 SAINT-LEU LA REUNION.

Article 11 : Responsabilité

Le Participant reconnaît et accepte que la seule obligation de l'organisateur au titre du Jeu est de soumettre au tirage au sort les bulletins de participation recueillis, sous réserve que sa participation soit conforme aux termes et conditions du Règlement, et remettre les lots aux gagnants, selon les critères et modalités définis dans le présent Règlement.

L'organisateur ne saurait être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative de toute défaillance technique, matérielle ou logicielle de quelque nature que ce soit, les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau et l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels.

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet tant en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, que pour interroger ou transférer des informations.

Article 12 : Cas de force majeure / réserves

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le Jeu devait être modifié, écourté ou annulé. L'organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile, relative au respect du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant effectué une déclaration inexacte ou mensongère ou fraudée.

Article 13 : Litiges

Le Règlement est régi par la loi française. Toute difficulté d'application ou d'interprétation du Règlement sera tranchée exclusivement par l'organisateur. Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent règlement. Toute contestation ou réclamation relative au Jeu et au tirage au sort devra être formulée par écrit à l'adresse suivante : 2 BOULEVARD BONNIER - 97436 SAINT-LEU LA REUNION.

Aucune contestation ne sera prise en compte huit jours après la clôture du Jeu.

Article 14 : Consultation du règlement

Un exemplaire du présent règlement est disponible et consultable pendant toute la durée du Jeu à l'adresse suivante : 2 BOULEVARD BONNIER - 97436 SAINT-LEU LA REUNION, ainsi que dans chaque agence de voyage Wel'Come Vacances.

Une copie du règlement sera adressée gratuitement (frais postaux remboursés sur la base d'une lettre simple au tarif économique) sur simple demande écrite adressée à l'organisateur par courriel à njuhoor@welcomevacances.fr, ou par courrier à l'adresse suivante : contact@cdjsp.re